**Lettre type de contestation des significations de contrainte de la CIPAV.**

Monsieur X

Adresse du TASS

·       A l’attention du Tribunal des affaires sociales (TASS) de votre département, pour l’adresse voir annuaires ou internet.

OBJET / Saisine pour contester une signification de contrainte.

Madame, Monsieur,

Par cette présente, je saisis votre tribunal afin de pouvoir contester une signification de contrainte émise à mon encontre par la Caisse Interprofessionnel de Prévoyance et d’Assurance Vieillesse (CIPAV), situé 8 rue de Vienne 75008 Paris.

Mon opposition à contrainte est formée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

\*

\*\*

\*\*

Pour faire valoir ce que de droit, vous trouverez ci-joint copie de la signification citée.

Dans l’attente d’une réponse de votre part et de pouvoir défendre mes droits devant votre tribunal, je vous prie d’agréer mes salutations distinguées.

Fait à :

Le :

Signature.

**Notice**(ne pas envoyer au TASS):

 Pour contester une signification de contrainte et évitez de faire des erreurs, nous vous invitons à prendre contact le plus rapidement possible avec un des avocats de notre collectif :

* http://www.cipav.info/pages/aides/se-defendre-contre-les-services-de-la-cipav.html

*Très important il faut absolument* ***saisir le TASS dans un délai de quinze jours*** *après remise par l’huissier de la signification de contrainte de la CIPAV, sous peine d’être automatiquement débouté de votre contestation. Le courrier doit être reçu au greffe du TASS AVANT LA FIN DE CE DÉLAI*

*Pour motiver votre opposition à la signification de contrainte que vous avez reçu, nous vous invitons à être concis et d’utiliser si possible la liste des propositions ci-dessous.*

*Prenez bien le temps de lire cette liste et de l’adapter strictement à votre situation personnelle.*

*Exemples de cas :*

*- Absence de mise en demeure préalable;*

*- discordance entre les sommes demandées dans la mise en demeure et la contrainte (hors frais d'huissier et seulement si le montant demandé dans la contrainte est* ***supérieur*** *à celui de la mise en demeure);*

*- Mise en demeure adressée à une ancienne adresse, la nouvelle adresse ayant été régulièrement déclarée;*

*- Défaut de motivation de la mise en demeure;*

*- Défaut de motivation de la contrainte;*

*- Prescription de la mise en demeure (années de cotisation plus anciennes que n-3 par rapport à l'année de la mise en demeure);*

*- Prescription de l'action (plus de 5 ans écoulés entre la mise en demeure et la signification de contrainte ou en cas d'absence de mise en demeure plus de 5 ans écoulés entre l'année de cotisation demandée et la signification de contrainte;*

*- Demande de réduction de cotisations de retraite complémentaire non prise en compte;*

*- Cotisations demandées erronées et surévaluées*

*- Absence de désignation du TASS compétent et/ou de l'adresse de ce TASS dans la signification de contrainte*

Si vous ne savez pas motiver votre courrier et que vous n’avez pas les moyens d’utiliser un avocat de notre association ou commis d’office, veuillez simplement prendre contact avec l’un de nos bénévoles pour vous faire aider.